

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

### SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 3 FÉVRIER 2020

1. La séance a été ouverte à 19 h en absence du conseiller André St-Louis et en présence de huit (8) personnes du public.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité de **procéder au refinancement des règlements 204, 189 et 190 au montant total de 142 900 \$ pour un terme de cinq (5) ans** de procéder aux écritures de concordance.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la plus basse soumission conforme de financement** soit celle de *Financière Banque Nationale inc.* au taux de 2,83626 %.
5. À 19 h 05, par vote unanime, la séance a été levée.